

Délibération
Du Comité Syndical
Du 17 février 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC le 23/02/2026

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 19/02/2026

Id S2low : 062-256204033-20260217-F1_17_02_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F1 : Budget Primitif 2026

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président délégué aux Finances

Le projet de Budget Primitif proposé pour 2026 a été établi selon l'instruction comptable M43 avec vote par nature au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Il s'inscrit dans la ligne des orientations budgétaires mises en débat en séance du Comité Syndical du 18 décembre 2025.

Le compte financier unique n'ayant pu être validé à ce jour, le budget proposé intègre :

- Les résultats anticipés de l'exercice 2025 à savoir un excédent global de clôture de

16 529 188.83 € :

- 6 197 395.34 € en recettes de fonctionnement reportées
- 10 331 793.49 € en recettes d'investissement reportées

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 1 671 114.11 €

Présentation du projet de budget primitif 2026 section par section :

Section d'investissement

Cette section comprend l'essentiel des dépenses affectant le patrimoine.

Elle s'élève à 11 895 439.38 € tant en dépenses qu'en recettes :

En dépenses :

- Chapitre 20 : immobilisation incorporelle : 139 883.55 € (dont 9 883.55 € de reports 2025)
Crédits ouverts pour des missions d'études, de renouvellement de licences ou d'achat de logiciels.

- Chapitre 21 : immobilisation corporelle : 4 580 161.27 € (dont 110 836 € de reports 2025)
A noter que 3 965 161.27 € sont inscrits sur le compte 2188 pour constituer une réserve de financement des immobilisations corporelles

Sont également prévus des crédits budgétaires pour les opérations suivantes :

- Opération 101 relative au Centre Bus pour 527 397.84 € (dont 27 397.84 € de reports 2025)
- Opération 103 relative à l'information dynamique à bord des véhicules pour 50 000 €
- Opération 104 relative à la mise en accessibilité des quais bus pour 170 000 €
- Opération 108 relative à l'acquisition de véhicules pour 5 162 996.72 € (dont 1 522 996.72 € de reports 2025)

- Opération 113 relative à la vidéosurveillance bus pour 50 000 €
- Opération 114 relative aux cellules de comptage pour 600 000 €
- Opération 115 relative aux systèmes d'avance retard des bus pour 150 000 €
- Opération 116 relative aux systèmes d'informations voyageurs pour 50 000 €

- Chapitre 23: immobilisation en cours : 100 000 €

S'ajoutent à ces crédits, ceux ouverts pour les reprises sur subventions (opérations d'ordre) pour 5 000 € et pour le paiement du capital de la dette pour 310 000 €.

Concernant le projet Mov'in, les ouvertures de lignes budgétaires à prévoir sur le compte de de tiers sont les suivantes :

1 920 000 € en recettes (compte 45823)

Il s'agit des écritures reprises dans les annexes financières de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Calais et le SITAC pour l'opération passerelle Mollien et ses abords et le Pôle d'Echanges Multimodal qui ont été actualisées pour tenir compte des subventions réellement encaissées et des DGD des marchés d'études et travaux.

Il est rappelé que dans le cadre de cette opération comptable (compte de tiers) le SITAC inscrit à son budget la totalité des dépenses TTC et des recettes afférentes à l'opération, y compris le reversement intégral du montant des ouvrages par la ville de Calais qui in fine seront intégrés dans son patrimoine.

La régularisation permettant d'arriver à la répartition financière du projet arrêtée par délibérations du SITAC, de la ville et de l'agglomération (63.6% / 36.1% / 0.3%) se fait via la section de fonctionnement (compte 6742).

Les autres recettes prévues pour équilibrer le budget d'investissement sont les suivantes :

- Compte 001 : excédent d'investissement reporté pour 8 660 679.38 €
- Les opérations d'ordre relatives aux amortissements et sorties de biens pour 1 314 760 €

Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, les dépenses correspondent aux charges de gestion courante du syndicat composées essentiellement des charges de la Délégation de Service Public, charges de personnel et charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

La section s'élève **27 787 396 €** tant en dépenses qu'en recettes :

En dépenses :

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 23 793 136 €

Les crédits ouverts concernent à plus de 90% les charges liées à la délégation de service public (rémunération du délégataire et charges d'exploitation du réseau).

Le reste des crédits concerne les dépenses propres à la charge du SITAC (location de bus, assurances, cotisations, frais de fonctionnement divers,...)

- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 254 500 €

- Chapitre 014 : atténuation de produits : 500 000 €

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 860 000 €

- Chapitre 66 : Charges financières : 65 000 €

Sans oublier les mouvements d'ordre pour 1 314 760 €.

En recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté pour 6 197 395.34 €
- Versement Mobilité pour 18 500 000 €
- Recettes compensatoires pour 1 935 000 €
- Recettes de publicité pour 30 000.66 €
- Recettes vélos en libre-service pour 15 000 €
- Recettes pour services exécutés pour 98 500 €
- Participation de la Région au transport scolaire pour 925 000 €
- Autres produits de gestion courante pour 81 500 €
- Les opérations d'ordre pour 5 000 €

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - FONCTIONNEMENT : Crédits réels 2026 (26 472 636 €) x 7.5% =
1 985 447 €
 - INVESTISSEMENT : Crédits réels 2026 (11 890 439 €) x 7.5% = **891 782 €**

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-sept février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi onze février.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Marie-Paule CAMPION
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Adeline DECLERCQ
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, pouvoir à Fabrice MARTIN
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Sébastien CASTELLE
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Yves SANDRAS

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT